



AVIS AUX MEMBRES

N° 2015 - 111

Le 14 septembre 2015

AVANCE DES ÉCHÉANCES

LANCEMENT LE 18 SEPTEMBRE 2015

Le 21 août 2015, la CDCC a annoncé l'autocertification de ses règles visant à introduire l'avance des dates d'échéance des options sur actions. Cette mesure a été annoncée dans l'avis aux membres 2015-102.

La CDCC est heureuse d'annoncer que l'avance des dates d'échéance prendra effet le vendredi 18 septembre 2015, soit au moment de l'échéance mensuelle de septembre.

La présente mesure vise à permettre d'avancer les dates d'échéance des options sur actions dont le bien sous-jacent a été rajusté lorsqu'un événement de marché donne lieu à une livraison sous forme d'espèces uniquement, à la date d'échéance régulière la plus près possible.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec la Division des opérations intégrées de la CDCC ou envoyer un courriel à cdcc-ops@cdcc.ca.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

Tour de la Bourse
130, rue King Ouest, 5^e étage
Toronto (Ontario)
M5X 1J2
Tél. : 416 367-2470

Tour de la Bourse
800, square Victoria, 3^e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514 871-3545